

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement
de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 4 juin 2025

Liste des délibérations publiée le 12 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

7

**Vente aux enchères
supérieure à 4 600 €**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à M. ESCOFFIER pour le rapport n°1), FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT (pouvoir à Mme MAMASSIAN pour le rapport n°1),

Membres excusés : Mmes et MM. NOVENT (pouvoir à Mme MOUSSA), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), KOWALSKI (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), M. de PARDIEU.

Monsieur BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que le service Espaces Verts dispose, depuis 2005, d'une tondeuse auto portée de marque KUBOTA, modèle 3060.

Ce modèle étant devenu vétuste, la tondeuse a été réformée le 31 mars 2025 et mise en vente sur le site de ventes aux enchères AGORASTORE à 350 €.

L'enchère a eu lieu du 11 avril au 17 avril 2025. La plus haute enchère a été de 5 270 € TTC, dépassant ainsi le seuil fixé de 4 600 € par l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales, au-delà duquel l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ne peut être déléguée au Maire par le conseil municipal.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la vente de la tondeuse de gré à gré pour un montant de 5 270 € TTC,
- AUTORISER madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la vente de la tondeuse de gré à gré pour un montant de 5 270 € TTC,

- AUTORISE madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires
à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 5 juin 2025